

Charte

Démocratie et proportionnelle est une association qui rassemble celles et ceux souhaitant œuvrer pour l'instauration en France, en Europe et dans le monde de scrutins justes, c'est-à-dire représentant le plus fidèlement les suffrages et opinions des citoyens.

L'outil principal que nous promouvons est le scrutin proportionnel plurinominal, aussi connu sous le nom de proportionnelle intégrale, qui est déjà utilisé dans de nombreux pays, en Europe et dans le monde.

L'objectif est que chaque voix ait la même valeur, et qu'un résultat d'un certain pourcentage en voix donne le même pourcentage en nombre de sièges. Autrement dit, nous soutenons que les assemblées élues doivent être en adéquation avec les opinions des votants.

Nous défendons la proportionnelle à toutes les élections au suffrage universel direct (à l'exception évidemment de celle du Président de la République).

Nous ne défendons pas un modèle particulier, nous présentons l'ensemble des variantes sérieuses de ce mode de scrutin.

Cela inclut principalement les véritables systèmes proportionnels :

- Circonscriptions uninominales avec compensation nationale (exemple : Allemagne).
- Circonscriptions régionales ou départementales avec compensation nationale (exemple : Danemark).
- Circonscription nationale unique (exemple : Pays-Bas).

Cela inclut également les systèmes avec des circonscriptions régionales ou départementales sans compensation, même si nous soulignons que dans ces modèles il peut y avoir des distorsions importantes entre les résultats nationaux en pourcentages et les résultats en sièges (notamment dans le cas de petites circonscriptions). C'est par exemple le cas pour le mode de scrutin utilisé en France en 1946 et en 1986.

Nous rejetons en revanche tout mécanisme de prime majoritaire, tout système mixte sans compensation et tout système à deux tours qui biaissent fortement le principe de la proportionnelle.

Nous n'affichons pas de préférence particulière pour une méthode de calcul spécifique (plus fort reste ou plus forte moyenne).

La question du seuil électoral est un point important, que nous ne tranchons pas au niveau de l'association (nous présentons les différentes possibilités, allant du seuil naturel comme aux Pays-Bas à un seuil à 5% en Nouvelle-Zélande par exemple). En revanche, nous estimons d'emblée qu'un seuil supérieur à 5% est à rejeter.

En dehors de la promotion du scrutin proportionnel plurinominal, qui est l'objet central de l'association, nous considérons avec intérêt des modalités de vote alternatives, comme le vote unique transférable, le jugement majoritaire et le vote par approbation.

En dehors du mode de scrutin, l'association pourra se prononcer sur d'autres éléments touchant à la démocratie représentative et participative, comme par exemple l'instauration de référendums d'initiative populaire.

Démocratie et proportionnelle est une association transpartisane et laïque qui n'est affiliée à aucun parti politique.

Chaque signataire s'engage à :

- Respecter cette charte dans ses actions ou ses prises de parole publique relatives au scrutin proportionnel et aux autres éléments liés à la démocratie.
- Respecter les personnes et leurs idées, dans leur diversité, quelles que soient leurs convictions personnelles, philosophiques, politiques et religieuses.
- Respecter le mode de gouvernance démocratique de l'association, basé sur la recherche du consensus, la transparence et la bienveillance.

Dans ce cadre, chaque signataire est libre d'écrire ou de publier par tous les moyens son approche personnelle du mode de scrutin en son nom propre, tout en respectant les propositions alternatives afin de dynamiser les débats au sein de la population.